

Paris, le 28 octobre 2011

**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION DES POPULATIONS DES
MONTAGNES DU MONDE POUR LA CONFÉRENCE DE RIO 2012
(Synthèse)**

UN PRÉALABLE : PAS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE

Partout dans le monde et en dépit des différences de milieux et cultures, les populations des montagnes se reconnaissent une identité commune par les savoir-faire, les savoir-être et les pratiques spécifiques qui leur permettent de vivre dans leurs territoires, lieux de richesses spirituelles comme matérielles. Elles sont fières d'y avoir créé des civilisations et des cultures encore trop souvent méconnues ou méprisées, et qui sont pourtant une richesse de notre monde. Elles sont fières d'avoir diversifié les milieux, façonné les paysages et d'avoir ainsi contribué à l'augmentation de la biodiversité qu'on les accuse trop souvent de mettre en danger.

**LES TERRITOIRES DE MONTAGNE :
AU DELA DE L'ECONOMIE VERTE, UN PROJET POLITIQUE POUR
UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DES TERRITOIRES**

Dans la perspective de Rio, l'économie verte a pour intérêt l'expérimentation qui peut être menée avec les communautés sur leurs territoires à la condition que les mécanismes de compensation respectent les conditions suivantes :

- Ceux-ci doivent financer équitablement le développement intégré des territoires de montagne à toutes les échelles
- Selon des modalités définies avec/par les communautés concernées de ces territoires
- ils ne doivent pas devenir l'unique instrument financier car ils sont largement insuffisants pour répondre aux besoins de politiques intégrées de développement de ces territoires

**GOVERNANCE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE.
AU CONCEPT DE SERVICE ECOLOGIQUE, L'APMM PREFERE CELUI DE "BIENS COMMUNS" ET DE
"PATRIMOINE"**

La gouvernance qui sera adoptée à Rio devra être construite avec les communautés et territoires. Elle contribuera de façon décentralisée à la constitution des biens communs globaux et constituera un appui pour toutes les expériences et initiatives locales fondées sur la réappropriation collective des biens communs de toute nature par les communautés d'utilisateurs. Ces communautés tout en étant autonomes, retrouveront ainsi leur place d'acteurs légitimes dans la construction de la société globale.

Dans ce sens, nous proposons, de promouvoir des politiques intégrées de la montagne avec les institutions nécessaires à la bonne gouvernance en biens communs à toutes les échelles de territoires. Pour prétendre à la durabilité, elles doivent en même temps rétablir l'équité du développement économique et social. L'objectif de la poursuite des OMD doit rester une priorité à condition qu'elle s'appuie sur des politiques spécifiques mettant au centre la vie des territoires et des communautés et les compétences de gestion territoriale que ces sociétés ont su inventer et organiser.

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), la dimension environnementale doit être traitée de manière transversale aux activités humaines : pour cette raison, elle doit être construite avec la participation et la représentation dans l'institution des communautés et territoires.

OUTILS ET PROGRAMMES D'ACTION POUR LA MONTAGNE

De Rio 1992 à Rio 2012 : L'APMM PROPOSE UNE ACTUALISATION DU CHAPITRE 13 de l'Agenda 21 qui a constitué L'ETAPE FONDAMENTALE pour LA RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE par les organisations internationales.

ELLE SOUTIENT NOTAMMENT :

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples Autochtones, qui sont nombreux en région de montagne. Cette déclaration est fondée sur des principes relevant du Droit des personnes et des Droits de l'Homme (DDHH), des droits collectifs, du droit des communautés.

La reconnaissance constitutionnelle par les États et les Régions concernés de la spécificité des territoires de montagne et l'adoption, en concertation avec les populations locales, de « lois montagne » adaptées aux différentes situations et contextes culturels et politiques de ces massifs.

Les droits et règlements économiques et sociaux spécifiques appropriés à ces territoires partagés avec la société nationale et globale et visant à réduire de manière volontariste l'iniquité de traitement qui les touche et tenant compte des caractéristiques naturelles.

La reconnaissance culturelle et juridique des formes de gouvernance de leurs territoires selon le mode dont elles sont les héritières ou qu'elles choisissent.

Les droits relatifs à cette pleine reconnaissance des cultures comme moteur de la gouvernance.

Le droit de consultation sur l'exploitation des ressources naturelles et les politiques de partage des bénéfices entre les différents niveaux territoriaux sont des exigences partagées par toutes les communautés de montagne, souvent victimes de spoliations. En effet, l'un des thèmes les plus critiques actuellement, est celui du rapport entre les populations de montagne et les acteurs de la société globale intéressés par l'exploitation des ressources naturelles. Largement concentrées sur les territoires de montagne, ces richesses (industrie extractive, grands projets hydro-électriques, etc.) sont d'abord celles des communautés qui y vivent et leur exploitation ne doit pas conduire à leur exclusion.

PROPOSITION DES POPULATIONS DE MONTAGNE CONCERNANT L'ADAPTATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AU FAIT MONTAGNE

Les organisations de la montagne doivent prendre une place reconnue et visible à la Conférence Intergouvernementale sur le Changement Climatique, compte tenu de l'impact du réchauffement supérieur en montagne (fonte des glaciers) et de ses conséquences sur les ressources essentielles pour les activités humaines de la planète.

La reconnaissance par l'Organisation Mondiale du Commerce de la spécificité des économies et produits des territoires de montagne ainsi que des politiques nationales et régionales spécifiques mises en œuvre et à promouvoir en leur faveur.

La création au sein de la FAO d'un département « Montagne » chargé de coordonner l'action internationale en faveur des populations des montagnes en relation avec les Centres régionaux, la recherche, les ONG et l'Observatoire International.

La reconnaissance comme thématique de montagne de l'importante question de la production de cultures déclarées illicites pour leur usage sous forme de drogue. Les populations de ces territoires principalement de montagne, sont souvent criminalisées sans que soient prises en compte les situations de pauvreté, les déséquilibres dans le développement territorial, l'absence de gouvernance à l'origine de ces cultures.

En ce sens, l'APMM poursuivra l'action menée avec les organisations de producteurs de ces cultures qui ont lancé, avec d'autres partenaires, le premier Forum Mondial des Producteurs de Cultures Illicites avant d'être présents à l'Assemblée Générale des Nations Unies en Session Spéciale sur les drogues (UNGASS 2009).

L'APMM accompagne la demande de dépénalisation de la culture du chanvre et de la feuille de coca pour leurs usages traditionnels (mastication), artisanaux, culturels et pharmaceutiques ainsi que des usages industriels potentiels, la lutte contre le trafic des drogues qui en sont issues, la décriminalisation des producteurs et la redéfinition des politiques dites alternatives de l'UNODC.